

<b>Nom du produit :</b>	SILICONE FPS	<b>Date de création/révision :</b>	12.09.13 Version : 2.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS000342_2_20130912	<b>Remplace :</b>	BDS000342_20130717

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**SILICONE FPS**  
Aérosol

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Lubrifiants

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**CRC Industries Europe bvba**  
Touwslagerstraat 1  
9240 Zele  
Belgium  
Tel.: +32(0)52/45.60.11  
Fax.: +32(0)52/45.00.34  
E-mail : hse@crcind.com

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Finland Oy	Asemanrinne 13, 08500 Lohja	+358/(19)32.921	+358/(19)383.676
CRC Industries France	6, avenue du marais, C.S. 90028, 95102 Argenteuil Cedex	01.34.11.20.00	01.34.11.09.96
CRC Industries Deutschland GmbH	Südring 9, D-76473 Iffezheim	(07229) 303.0	(07229)30 32 66
CRC INDUSTRIES IBERIA S.L.U.	GREMIO DEL CUERO-PARC.96, POLIGONO INDUSTRI. DE HONTORIA, 40195 SEGOVIA	0034/921.427.546	0034/921.436.270
CRC Industries Sweden	Kryptogatan 14, 431 53 Mölndal	0046/31 706 84 80	0046/31 27 39 91

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**CRC Industries Europe, Belgium:** Tel.: +32(0)52/45.60.11 (heures de bureau)

**France:**

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

N° ORFILA: 01 45 42 59 59

Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.

**la Suisse:** Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145

**Belgique:** Centre Antipoisons: 070 - 245 245

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange



**CRC Industries Europe bvba**

Touwslagerstraat 1, 9240 Zele – Belgium

Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 – Fax (+32) (0) 52 / 45 00 34 – www.crcind.com

1 / 10

<b>Nom du produit :</b>	SILICONE FPS	<b>Date de création/révision :</b>	12.09.13 Version : 2.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS000342_2_20130912	<b>Remplace :</b>	BDS000342_20130717

### Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

<b>Physique:</b>	Aérosol, catégorie 1 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
<b>Santé:</b>	Irritation cutanée, catégorie 2 Provoque une irritation cutanée.
<b>Environnement:</b>	Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 3 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Autres dangers :</b>	Aucun(e)

### Classification conformément aux directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE:

<b>Santé:</b>	R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
<b>Physique:</b>	EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE
<b>Environnement:</b>	R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Pictogramme(s) de danger:



<b>Mention d'avertissement:</b>	Danger
<b>Mention(s) de danger:</b>	H222 : Aérosol extrêmement inflammable. H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H315 : Provoque une irritation cutanée. H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Conseil(s) de prudence:</b>	P102 : Tenir hors de portée des enfants. P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P410/412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. P501-2 : Éliminer le contenu / récipient dans une décharge agréée.
<b>Informations additionnelles sur les dangers:</b>	Aucun(e)

## 2.3. Autres dangers

Aucun(e)

Nom du produit : SILICONE FPS  
 Ref.Nr.: BDS000342\_2\_20130912  
 Date de création/révision : 12.09.13 Version : 2.0  
 Remplace : BDS000342\_20130717

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable.

#### 3.2. Mélanges

Composants dangereux	N° CAS	EC-nr	w/w %	symbole	phrase-R*	Notes
hydrocarbures riches en C3-4, distillat de pétrole Gaz de pétrole (1,3-butadiène < 0.1%)	68512-91-4	270-990-9	60-100	F+	12	K,G
naphta léger (pétrole), hydrotraité	64742-49-0	931-254-9	<20	F,Xn,N	11-38-51/53-65-67	B,P

**Explication des notes**

B : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail nationale

G : exemptés de l'obligation d'enregistrement conformément à l'article 2 (7) (a) du règlement REACH n ° 1907/2006

K : la classification comme cancérigène ne s'applique pas, la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de 1,3-butadiène (Einecs no 203-450-8)

P : la classification comme cancérigène ne s'applique pas, la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène (Einecs no 200-753-7)

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
hydrocarbures riches en C3-4, distillat de pétrole Gaz de pétrole (1,3-butadiène < 0.1%)	-	68512-91-4	270-990-9	60-100	Press. Gas, Flam. Gas 1	H280,H220	K,G
naphta léger (pétrole), hydrotraité	01-2119484651-34	64742-49-0	931-254-9	<20	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2	H225,H315,H336,H304,H411	B,P

**Explication des notes**

B : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail nationale

G : exemptés de l'obligation d'enregistrement conformément à l'article 2 (7) (a) du règlement REACH n ° 1907/2006

K : la classification comme cancérigène ne s'applique pas, la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de 1,3-butadiène (Einecs no 203-450-8)

P : la classification comme cancérigène ne s'applique pas, la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène (Einecs no 200-753-7)

(\* Explication des phrases: chapitre 16)

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

**Contact avec les yeux :** Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau  
 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**Contact avec la peau :** Laver abondamment à l'eau et au savon.  
 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

**Inhalation :** EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir



Nom du produit :	SILICONE FPS	Date de création/révision :	12.09.13 Version : 2.0
Ref.Nr.:	BDS000342_2_20130912	Remplace :	BDS000342_20130717

**Ingestion :** dans une position où elle peut confortablement respirer.  
Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
En cas d'ingestion ne pas faire vomir à cause des risques d'aspiration dans les poumons. Si il y a un doute, faire appel immédiatement à un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Inhalation :** L'inhalation excessive de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements

**Ingestion :** Ne pas faire vomir en cas d'ingestion. Risque de pneumonie  
Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements.

**Contact avec la peau :** Peut entraîner irritation.  
Symptômes: rougeur, douleur.

**Contact avec les yeux :** Peut entraîner irritation.  
Symptômes: rougeur, douleur.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Informations générales :** En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)  
Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C.  
Forme des produits de décomposition dangereux  
CO, CO2

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) récipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau  
En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition  
Assurer une ventilation adéquate  
Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement



<b>Nom du produit :</b>	SILICONE FPS	<b>Date de création/révision :</b>	12.09.13 Version : 2.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS000342_2_20130912	<b>Remplace :</b>	BDS000342_20130717

Ne pas jeter les résidus à l'égoût ou dans les rivières  
Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égoûts ou les cours d'eau informer immédiatement les autorités compétentes

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié

### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition  
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques  
L'équipement devra être mis à la terre  
Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.  
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.  
Assurer une ventilation adéquate  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Laver à fond après l'usage  
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.  
Conserver hors de la portée des enfants.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Lubrifiants

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse</b>			
naphta léger (pétrole), hydrotraité	64742-49-0	VME	500 ppm
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, France</b>			



Nom du produit : SILICONE FPS  
 Ref.Nr.: BDS000342\_2\_20130912  
 Date de création/révision : 12.09.13 Version : 2.0  
 Remplace : BDS000342\_20130717

naphta léger (pétrole), hydrotraité	64742-49-0	VME	1000 mg/m3
		VLE	1500 mg/m3

## 8.2. Contrôles de l'exposition

**Procédures d'ordre technique :** Assurer une ventilation adéquate  
 Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition  
 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques

**Protection individuelle :** Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit  
 Assurer une ventilation adéquate

**inhalation :** En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.  
 Masque antigaz contre les vapeurs organique (type A ou AX)

**la peau et les mains :** Porter des gants  
 (nitrile)

**les yeux :** Porter des lunettes.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:** Éviter le rejet dans l'environnement.  
 Recueillir le produit répandu.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(pour aérosols des données pour le produit sans propulseur)

**Aspect : état physique :** Liquide en aérosol avec propulseur propane/butane.  
**couleur :** Incolore.  
**odeur :** Solvant.  
**pH :** Non applicable.  
**Point/intervalle d'ébullition :** Non connu.  
**Point d'éclair :** < 0 °C  
**Vitesse d'évaporation :** Non connu.  
**Limites d'explosion : limite supérieure :** Non connu.  
**limite inférieure :** Non connu.  
**Pression de vapeur :** Non connu.  
**Densité relative :** 0.71 (@ 20°C).  
**Hydrosolubilité :** Insoluble dans l'eau  
**Auto-inflammabilité :** > 200 °C  
**Viscosité :** < 7 mPa.s (@ 40°C).

### 9.2. Autres informations

**COV:** 545 g/l

## SECTION 10: Stabilité et réactivité



<b>Nom du produit :</b>	SILICONE FPS	<b>Date de création/révision :</b>	12.09.13 Version : 2.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS000342_2_20130912	<b>Remplace :</b>	BDS000342_20130717

**10.1. Réactivité**

Aucunes réactions dangeureuses connues si utilisé selon l'usage prévu

**10.2. Stabilité chimique**

Stable

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucunes réactions dangeureuses connues si utilisé selon l'usage prévu

**10.4. Conditions à éviter**

Eviter surchauffage

**10.5. Matières incompatibles**

Agent comburant fort

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

CO,CO2

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

<b>Inhalation :</b>	L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
<b>Ingestion :</b>	Ne pas faire vomir en cas d'ingestion.Risque de pneumonie
<b>Contact avec la peau :</b>	Un contact prolongé avec la peau résultera en un dégraissement de la peau, conduisant à l'irritation, et dans certains cas, en dermatite
<b>Contact avec les yeux :</b>	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Peut entraîner irritation.

**Donnés toxicologiques :**

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
naphta léger (pétrole), hydrotraité	64742-49-0	LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 20 mg/l
		LD50 derm.rabit	> 3000 mg/kg

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

<b>Nom du produit :</b>	SILICONE FPS	<b>Date de création/révision :</b>	12.09.13 Version : 2.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS000342_2_20130912	<b>Remplace :</b>	BDS000342_20130717

Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 3  
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Donnés ecotoxologiques:**

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
naphta léger (pétrole), hydrotraité	64742-49-0	IC50 algae	55 mg/l
		LC50 fish	> 1 mg/l
		EC50 daphnia	3.87 mg/l

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Pas de données expérimentales disponibles

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Pas de données expérimentales disponibles

**12.4. Mobilité dans le sol**

Insoluble dans l'eau

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Pas de renseignements disponibles

**12.6. Autres effets néfastes****SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Produit :** Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage.  
Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.

**Réglementations nationales :** La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

**SECTION 14: Informations relatives au transport****14.1. Numéro ONU**

Numéro UN : 1950



<b>Nom du produit :</b>	SILICONE FPS	<b>Date de création/révision :</b>	12.09.13 Version : 2.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS000342_2_20130912	<b>Remplace :</b>	BDS000342_20130717

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Nom d'expédition: AEROSOLS

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Classe: 2.1

ADR/RID - Code de classification:5F

**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage: Non applicable.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement: Non

IMDG - Marine polluant: No

IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement: Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

ADR/RID - Code tunnel: (D)

IMDG - Ems: F-D, S-U

IATA/ICAO - PAX: 203

IATA/ICAO - CAO: 203

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable.

**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européens actuels.  
Dir. 2013/10/UE, 2008/47/CE modifiant la directive 75/324/CEE concernant les législations relatives aux générateurs d'aérosols.

Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)

Directive 99/45/CE

Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

<b>Données nationales</b>	<b>(FR) France</b>
Maladies professionnelles: tableau n°:	Tableau n°84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel



Nom du produit :	SILICONE FPS	Date de création/révision :	12.09.13 Version : 2.0
Ref.Nr.:	BDS000342_2_20130912	Remplace :	BDS000342_20130717

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

## SECTION 16: Autres informations

\*Explication des phrase de risques:

R11: Facilement inflammable.  
R12: Extrêmement inflammable.  
R38: Irritant pour la peau.  
R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  
R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.  
R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

\*Explication des mentions de danger:

H220 : Gaz extrêmement inflammable.  
H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.  
H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

REVISIONS DANS LE CHAPITRE :

2.2. Éléments d'étiquetage

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.

